

JOURNAL OF INTERDISCIPLINARY HISTORY OF IDEAS



2023

Volume 12 Issue 23

Item 13

– Section 3: Notes –

Sur l'influence en histoire des idées

par

Thérance Carvalho



JJHI 2023

Volume 12 Issue 23

Special Issue / Numero spécial:

Savoirs d'État et sciences de gouvernement à la lumière des Dictionnaires et des Encyclopédies francophones de la fin du XVIII^e siècle

1. *Introduction* (F. Quastana)
2. *Penser l'État dans le Dictionnaire de Trévoux: une alternative catholique à la légitimité bureaucratique* (P. Bonin)
3. *Droit, politique et législation dans le Dictionnaire des «savoirs d'État» de Robinet* (F. Quastana)
4. *Constitution et Lois fondamentales dans le Dictionnaire Universel de Jean-Baptiste Robinet* (J. Sausse)
5. *Pouvoir judiciaire et lois de l'interprétation selon le Code de l'humanité* (L. Delia)
6. *La physiocratie dans les dictionnaires du XVIII^e siècle. Des savoirs d'État à la volonté du Peuple* (M. Albertone)
7. *Le gouvernement des pauvres et l'encyclopédisme au XVIII^e siècle* (A. Skornicki)
8. *La police du XVIII^e siècle au miroir du Dictionnaire (1786-1789) de Des Essarts* (J. Broch)
9. *La géographie, instrument de maîtrise de l'espace* (C. Brusch)
10. *Le royaume de Piémont-Sardaigne dans les dictionnaires et les encyclopédies en langue française du XVIII^e siècle* (É. Gasparini)
11. *La question de la tolérance civile dans les Encyclopédies du XVIII^e siècle* (C. Cwikowski)

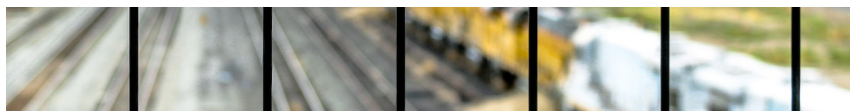
Section 2: Notes

12. *Traductions et reconstructions historiques à l'épreuve du temps: un regard sur le Royaume de Naples. Une discussion avec André Tiran* (S. Pisanelli, G. Muto, A. Tiran)
 13. *Sur l'influence en histoire des idées* (T. Carvalho)
 14. *Where Is Institutional History Heading? A Survey of Recent Literature (2018-2023)* (L. Coccoli)
 15. *Book Reviews* (C. García-Minguillán, E. Pasini, F.T. Scaiola)
-

Sur l'influence en histoire des idées

Thérance Carvalho *

What is influence? The term is now widely used in the scientific field, but its exact meaning and the unthought it conveys remain obscure. The purpose of this article is to question, from a methodological point of view, the uses of the concept of influence in the history of ideas. Despite its practicality, the word 'influence' often remains ambiguous and fails to describe the complexity of intellectual phenomena. Yet, if the researcher wants to understand the truth, he must first replace common terms, which may in fact turn out to be screens or walls, by mastered, validated and controlled terms. Verbal automatisms can lead to distortion of reality and there can be no scientific progress without the prior conquest of a specific vocabulary. In order to make a better use of the term 'influence', this article proposes to circumscribe it according to determined criteria. Finally, it calls for going beyond it by using other more relevant concepts.



- « – Il n’y a pas de bonne influence, monsieur Gray. Toute influence est immorale... immorale, au point de vue scientifique.
- Et pourquoi ?
- Parce qu’influencer une personne, c’est lui donner un peu de sa propre âme. Elle ne pense plus avec ses pensées naturelles, elle ne brûle plus avec ses passions naturelles. Ses vertus ne sont plus siennes. Ses péchés, s’il y a quelque chose de semblable à des péchés, sont empruntés. Elle devient l’écho d’une musique étrangère,

* Université de Nantes (therence.carvalho@univ-nantes.fr).

l'acteur d'une pièce qui ne fut point écrite pour elle. Le but de la vie est le développement de la personnalité. Réaliser sa propre nature, c'est ce que nous tâchons tous de faire.»¹

Dans *Le portrait de Dorian Gray*, Oscar Wilde manifeste un rejet profond de toute forme d'influence, qui serait par essence mauvaise. De tels jugements de valeurs, qu'ils soient négatifs ou favorables, se retrouvent sous la plume de nombreux auteurs issus de milieux et d'époques variés. Mais qu'entend-on au fond derrière l'influence ? Si le terme est très largement utilisé, y compris au point de vue scientifique, son sens exact et les impensés qu'il véhicule demeurent sibyllins.

Le mot « influence » dérive du verbe latin *influere* qui signifie « couler (dans, sur) », « s'insinuer dans ». Le vocable *influentia* est attesté dès le XIII^e siècle pour qualifier les « flux provenant des astres et agissant sur l'action des hommes et des choses »². En astronomie, il s'agit de l'action d'un astre sur un autre astre ou un phénomène naturel, comme l'influence de la lune sur les marées. Il s'emploie par extension de l'action lente et continue exercée sur une personne, un groupe ou une chose. Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle que le mot « influence » prend le sens d'« autorité », de « prestige ». En 1793, Germaine de Staël parle de l'influence comme d'une « autorité politique ou intellectuelle acquise par un pays, une civilisation, etc. à un moment donné »³. Le verbe « influencer », qui en est dérivé, renvoie au sens large à l'exercice d'une influence sur quelqu'un ou quelque chose. Dans la continuité, on trouve les termes « influent », pour désigner celui qui détient un potentiel d'influence, et « influençable », pour qualifier celui qui se laisse facilement influencer, dont l'esprit est malléable et docile.

Tout au long du XIX^e siècle, le vocable « influence » se répand dans le domaine scientifique. On trouve par exemple des études sur l'influence des femmes

¹ Oscar Wilde, *Le portrait de Dorian Gray* (1890), traduit par Eugène Tardieu (Paris : Mornay, 1920), 33.

² Alain Rey (éd.), *Dictionnaire historique de la langue française* (Paris : Le Robert, 2006), 2 : 1832.

³ Germaine de Staël, *Lettres à Narbonne* (Paris : Gallimard, 1960), 541. En 1796, elle publie un ouvrage qui s'intitule significativement *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations* (Lausanne : Mourer, 1796).

sur la littérature française¹, l'influence des mœurs sur les lois², l'influence des études grecques dans le développement de la langue française³, l'influence des croisades sur l'agriculture médiévale⁴, l'influence des encyclopédistes⁵, etc. En dépit de son usage régulier, ces nombreux travaux ne prennent jamais soin de déterminer le sens exact du terme « influence ». De nos jours, on entend communément parler de « politique d'influence », de « l'influence des médias », de « zones d'influence », etc. L'emploi du vocable « influence » tend même à se généraliser dans le langage courant. Sur les réseaux sociaux, un individu qui utilise sa position digitale pour modifier les opinions ou les comportements de consommation de son audience est aujourd'hui qualifié d'« influenceur » ou « influenceuse »⁶. Ces néologismes témoignent de l'acceptation nouvelle des rapports d'influence dans une société numérisée et mondialisée. Son essor révèle l'expansion d'une pensée logistique où tout n'est que gestion de flux à orienter vers une direction déterminée (production, circulation, réception, consommation)⁷. Loin d'être perçue négativement comme une forme de manipulation ou d'emprise, l'influence est dorénavant reconnue et même encouragée par les acteurs économiques et politiques.

Si le mot « influence » a un sens usuel très large, quelques disciplines scientifiques lui attribuent néanmoins une définition conceptuelle précise. En psychologie, l'influence recouvre des phénomènes de persuasion – A fait adopter à B une idée ou un comportement – et des phénomènes de mimétisme – B est sous l'influence de A car il l'admire et veut l'imiter. Cette dernière acception s'inscrit

¹ Félicité de Genlis, *De l'influence des femmes sur la littérature française, comme protectrices des lettres et comme auteurs* (Paris : Maradan, 1811).

² Jacques Matter, *De l'influence des mœurs sur les lois, et de l'influence des lois sur les mœurs* (Paris : Firmin Didot frères, 1832).

³ Émile Egger, *L'hellénisme en France. Leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature françaises* (Paris : Didier et Cie, 1869, 2 vol.).

⁴ Gustave Heuzé, *De l'influence exercée par les croisades sur l'agriculture au Moyen Âge* (Paris : Dusacq, 1854).

⁵ Pascal Duprat, *Les encyclopédistes, leurs travaux, doctrines et leur influence* (Paris : Lacroix, 1866).

⁶ Paul Lazarsfeld fut l'un des premiers à développer le concept d'« influenceur » dans *The People's choice* (New York : Columbia University Press, 1944), publié avec Bernard Berelson et Hazel Gaudet. Cf. également Elihu Katz et Paul Lazarsfeld, *Influence personnelle* [traduction de *Personal Influence*, 1955] (Paris : Armand Colin, 2008).

⁷ À ce sujet, cf. Mathieu Quet, *Flux. Comment la pensée logistique gouverne le monde* (Paris : La découverte, 2022).

dans la lignée des travaux pionniers de Gabriel Tarde sur l'importance et le rôle social du mimétisme¹. Mais c'est surtout dans la seconde moitié du XX^e siècle que plusieurs études tentent de mieux l'expliquer. D'après le sociologue Talcott Parsons, l'influence est une capacité générale de persuader². Il s'agit de pousser autrui à agir sans qu'il attende en retour un avantage matériel. « On ne saurait parler d'influence dans les cas où l'effet produit est accidentel et involontaire : on dit qu'un acteur a de l'influence quand il oriente les opinions d'autrui dans un sens et une direction qu'il a préalablement choisis ; [...] on ne peut séparer, dans l'exercice de l'influence, l'effet de l'intention »³. Sur le plan sociologique, l'influence nécessiterait donc une certaine détermination et se constaterait à la différence entre le comportement prévisible de l'individu au temps t_0 et son comportement effectif au temps t_1 ⁴.

Le terme est également très employé en histoire des idées, entendue dans un sens large et interdisciplinaire, comme l'étude des productions de la pensée sous des formes variées (savoirs, croyances, représentations, concepts, etc.) et dans différents espaces sociaux et culturels⁵. On parle ainsi de l'influence d'un auteur sur un autre – l'influence d'Érasme sur Thomas More –, d'un mouvement de pensée sur un fait historique – l'influence des Lumières sur la Révolution française –, d'un courant idéologique sur une action pratique – l'influence du néolibéralisme sur les politiques menées par Thatcher et Reagan dans les années 1980 –, ou encore d'une réalisation intellectuelle sur une autre – l'influence du code civil napoléonien, tant au niveau de la forme que du fond, sur les codifications européennes du XIX^e siècle. Les exemples sont légion et il serait

¹ Gabriel Tarde emploie souvent le mot « influence » dans *Les Lois de l'imitation : étude sociologique* (Paris : Félix Alcan, 1890) mais sans jamais le définir clairement.

² Talcott Parsons, « On the Concept of Influence », *The Public Opinion Quarterly* 27/1 (1963) : 37-62.

³ François Chazel, « Réflexions sur la conception parsonienne du pouvoir et de l'influence », *Revue française de sociologie*, 5/4 (1964) : 395.

⁴ James G. March, « An Introduction to the Theory and Measurement of Influence », *American Political Science Review* 49 (1955) : 431-451.

⁵ Sur l'histoire des idées, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de référence de Marc Angenot, *L'Histoire des idées* (Liège : Presses Universitaires de Liège, 2014). Cf. également Arthur Lovejoy, *The Great Chain of Being : A Study of the History of an Idea* (Cambridge : Harvard University Press, 1936) ; Arthur Lovejoy, *Essays in the History of Ideas* (Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1948) ; Isaiah Berlin, *À contre-courant. Essais sur l'histoire des idées* (Paris : Albin Michel, 1988) ; André Tiran, « Quelle méthode en Histoire des idées ? Quelques réflexions sur un parcours et quelques résultats », *Journal of Interdisciplinary History of Ideas* 10/20 (2021).

impossible de les inventorier. Or, l'usage de ce concept en histoire des idées, qu'elles soient politiques, juridiques, économiques, philosophiques, littéraires ou encore scientifiques, ne fait que rarement l'objet d'une démarche réflexive ou de précautions sémantiques.

D'après Harold Bloom, qui utilise pleinement le concept en matière de critique littéraire, l'influence limiterait l'imagination et serait même source d'angoisse¹. Les poètes et les écrivains seraient freinés dans leurs processus créatifs par l'influence du génie de leurs prédécesseurs. Seule une minorité d'auteurs parviendrait à dépasser cette angoisse et à créer une œuvre originale en dépit de la pression exercée par l'influence. Bloom répertorie les rapports d'influence existant entre des écrivains d'une époque et ceux qui les ont précédés. La crainte d'être influencé, de ne pas innover, d'être enfermé dans une dialectique de la répétition hanterait donc l'histoire de la création intellectuelle et artistique.

La présente étude vise à interroger d'un point de vue heuristique les usages du concept d'influence en histoire des idées. Le mot « influence » dissimule souvent une question fondamentale qui tient à l'effectivité, aux conséquences intellectuelles ou matérielles des idées. Comment des conceptions de l'esprit parviennent-elles à convaincre, séduire voire aveugler des individus ou des groupes humains ? Comment des idées peuvent-elles dissuader, susciter ou légitimer des actions et aboutir *in fine* à « changer le monde » ? Les réponses à de telles questions ne pouvant être que complexes et multiples, l'effectivité d'une idée est fréquemment réduite, de façon reconnaissons-le bien commode, à une simple « influence ». Ce constat n'est cependant guère satisfaisant d'un point de vue scientifique. Si le chercheur souhaite « écailler quelques évidences », selon la formule de Michel Foucault, il doit, selon nous, commencer par remplacer des termes communs, qui peuvent se révéler être en fait des écrans ou des cloisons, par des termes maîtrisés, validés et contrôlés. Les automatismes verbaux peuvent conduire à déformer la réalité et il ne peut y avoir d'avancée scientifique sans la conquête préalable d'un vocabulaire spécifique. Pour ce faire, il convient d'abord de reconnaître que le concept d'influence manque de netteté et peut recevoir plusieurs interprétations (1). Il devient alors nécessaire, afin d'empêcher les extensions abusives, de le circonscrire à des cas précis (2) voire

¹ Harold Bloom, *L'Angoisse de l'influence* [traduction de *The Anxiety of Influence : A Theory of Poetry*, 1973], (Paris : Aux forges de Vulcain, 2013).

de le dépasser purement et simplement (2).



1. Les ambiguïtés de l'influence

Du fait de son caractère « passe-partout » et probablement de son imprécision, le concept d'influence apparaît très pratique. Il permet d'établir et d'expliquer des continuités, de montrer pourquoi il y a des similarités entre plusieurs auteurs ou plusieurs textes, pourtant séparés à travers le temps et l'espace. Le sens générique du mot « influence », qui domine largement, a tendance à rassurer celui qui l'emploie. C'est un mot connu et qui parle au plus grand nombre. Cependant, lorsqu'on y regarde de plus près, le concept d'influence demeure vague et incertain. Du fait de son inexactitude, il est souvent accompagné d'adjectifs qualificatifs exprimant une qualité ou une quantité. L'influence peut par exemple être *grande*, *faible* ou *modérée*. Mais à partir de quand peut-on parler d'influence ? Suffit-il de reprendre une idée marginale d'un auteur ou faut-il adhérer à la majorité de ses idées ? De même, le phénomène d'influence est-il explicite ou implicite ? L'influencé a-t-il vraiment conscience de l'être ? Surtout s'agit-il vraiment d'une influence ou plutôt d'une analogie ? Trop souvent en effet, l'influence est supposée d'un rapport de ressemblance entre des réalités différentes effectué à la suite d'une comparaison. De la similitude totale ou partielle des conséquences, on fait découler abusivement les mêmes causes. De simples corrélations, on déduit de prétendues causalités.

Une parfaite illustration de ce phénomène nous est offerte par la controverse sur les origines intellectuelles de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 qui opposa au début du XX^e siècle le juriste allemand Georg

Jellinek au politologue français Émile Boutmy¹. Jellinek affirmait que la *Déclaration* avait été essentiellement « influencée » par les déclarations ou « bills of rights » des États particuliers d'Amérique. Cette prise de position radicale avait suscité la réponse de Boutmy selon laquelle les influences de la *Déclaration* étaient à chercher autant dans les textes politiques fondateurs des États-Unis que dans les Lumières françaises, à commencer par le *Contrat social* de Rousseau. Cette « guerre des influences » n'était pas sans orientation téléologique puisqu'elle constituait une opposition presque nationaliste entre une origine « germanique » de la *Déclaration*, transmise ensuite au monde anglo-saxon par l'intermédiaire de la Réforme protestante, et une origine strictement française de la *Déclaration*². Le concept d'influence est largement mobilisé dans cette controverse mais sans jamais être défini³. Jellinek, qui prétend agir comme un

¹ Georg Jellinek, *Die Erklärung der Menschen- und Bürgerrechte. Ein Beitrag zur modernen Verfassungsgeschichte* (Berlin : Duncker & Humblot, 1895); Émile Boutmy, « La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et M. Jellinek », *Annales de l'École libre des Sciences politiques* 17 (1902), 415-443. Les textes de Jellinek et Boutmy ont été réédités dans la *Revue française d'histoire des idées politiques* (1995/1, 95-178) avec une étude de Diethelm Klippel, « La polémique entre Jellinek et Boutmy : une controverse scientifique ou un conflit de nationalismes ? » (79-94). Sur cette controverse, cf. Wolfgang Schmale, « Georg Jellinek et la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 », *Mélanges offerts à Claude Petitfrère : Regards sur les sociétés modernes (XVI^e-XVIII^e siècle)* (Tours : Publications de l'Université de Tours, 1997), 303-311; François Saint-Bonnet, « Regards critiques sur la méthodologie en histoire constitutionnelle. Les destinations téléologiques des options épistémologiques », *Jus politicum* 2 (2009), en ligne : <http://juspoliticum.com>; Duncan Kelly, « Revisiting the Rights of Man : Georg Jellinek on Rights and the State », *Law and History Review* 22/3 (2004), 493-529.

² En ce sens, Boutmy écrit : « Je n'examine point si M. Jellinek a obéi, sans s'en douter, au désir, bien naturel, de faire remonter à une source allemande la plus éclatante manifestation de l'esprit latin à la fin du XVIII^e siècle » (*Revue française d'histoire des idées politiques* 1995/1, 142). Jellinek lui répond catégoriquement : « Ce que je cherche exclusivement, c'est la vérité, et il m'importe assez peu de satisfaire un sentiment de vanité nationale » (*ibid.*, 167).

³ Dans le texte de Jellinek, on trouve 19 occurrences du mot « influence ». Dans sa critique, Boutmy emploie le terme à 4 reprises. Enfin, dans la réplique de Jellinek, on trouve 13 occurrences. Sur la base de ce concept, Jellinek choisit même d'élargir le débat : « Quelle a été l'influence de la Déclaration des droits de l'homme sur l'histoire juridique des États européens ? Sous l'influence de cette Déclaration, et sur son modèle, les constitutions des États du continent contiennent l'énumération des différents droits publics de l'individu. C'est le principe de cet événement considérable, la reconnaissance officielle des droits de l'homme en face des droits de l'État. L'historien du droit, le juriste, ne peuvent méconnaître l'importance que cet événement a eue dans la pratique » (*ibid.*, 168).

« historien du droit »¹, ne s'appuie en fait que sur une comparaison des textes. Il entend retracer l'histoire des idées juridiques en remarquant des analogies et similarités textuelles. Par exemple, tel extrait de la *Déclaration des droits de l'État de Virginie* de 1776 ressemble à tel passage de la *Déclaration française* de 1789. Il recourt si besoin à des tableaux synoptiques pour soutenir sa comparaison. Sa démarche est plus exégétique et comparatiste qu'historique. L'approche de Boutmy n'est pas foncièrement différente puisqu'il compare également les textes mais cette fois par rapport aux philosophes du XVIII^e siècle et particulièrement à Rousseau. Cette illustration nous amène à un autre problème du concept : le caractère prétendument univoque de l'influence. Jellinek et Boutmy se concentrent sur une seule cause. Aujourd'hui, les recherches ont montré que la *Déclaration* de 1789 n'avait pas été déterminée *uniquement* par les « bills of rights » américains ou *uniquement* par la philosophie des Lumières. Ce texte est en vérité le fruit de multiples compromis intellectuels². Cette controverse a toutefois le mérite de nous montrer les limites méthodologiques d'une analyse strictement textuelle et lexicale pour identifier des « influences ». Plutôt que de retenir les analogies, l'étude du lien ou des liens de causalité est indispensable pour appréhender le phénomène d'influence.

Raisonnement en termes d'influence présente l'inconvénient de limiter l'histoire des idées à une « continuité orientée »³ et ordonnée, le plus souvent dans un but téléologique. Les affaiblissements, contresens, malentendus et récupérations abusives sont niés au profit d'une interprétation continuiste voire finaliste. L'objectif est alors d'identifier un prétendu responsable originel, de se demander « à qui la faute ? », un peu à la manière de la chanson de Gavroche dans *Les Misérables* : « Je suis tombé par terre, C'est la faute à Voltaire, Le nez dans le ruisseau, C'est la faute à... [Rousseau] »⁴. Une autre difficulté de la notion d'influence est qu'elle tend à laisser penser que les idées tirent leur force d'elles-mêmes ou de la verve de leurs auteurs. Elle crée des enchaînements directionnels, des « pentes » ou des effets « boules de neige ». Il y aurait un « flux »

¹ *Ibid.*, 168.

² Parmi une riche bibliographie, cf. Stéphane Rials, *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (Paris : Hachette, 1988) ; Gérard Conac, Marc Debene, Gérard Teboul (éd.), *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Histoire, analyse et commentaires* (Paris : Economica, 1993).

³ Selon l'expression de Marc Angenot, *L'Histoire des idées*, 321.

⁴ Victor Hugo, *Les misérables* (Bruxelles : Lacroix, Verboeckhoven, 1862), 140.

entrant et sortant reliant les agents. L'influence suppose une orientation à sens unique : un *influenceur*¹ actif, dominant et un *influencé* passif, dominé. L'influencé serait la marionnette et l'influenceur son maître ventriloque. Alors que l'influencé ferait figure de victime, l'influenceur serait un producteur d'idées omnipotent capable d'imposer le sens qu'il souhaite donner à son message. Il rayonnerait à travers l'espace et le temps sans que l'on puisse se cacher de sa lumière.

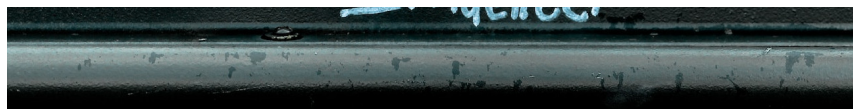
Ainsi pourrait-il en être de Karl Marx dont la pensée aurait exercé un puissant magnétisme, au point de marquer la naissance d'une idéologie propre : le marxisme. Mais lorsqu'on parle de « l'influence de Marx », de quel Marx parle-t-on ? S'agit-il de l'étudiant berlinois qui appartient aux « jeunes hégéliens » ou de l'auteur de *L'Idéologie allemande*, qui critique vigoureusement ces mêmes « jeunes hégéliens » ? S'agit-il du militant qui compose avec Friedrich Engels le *Manifeste du parti communiste* (1848) ou encore du scientifique qui théorise patiemment sa pensée dans *Le Capital* (1867) ? S'agit-il encore du Marx tel que lu et interprété par Lénine, Trotski, Staline et Mao Zedong ?² Un autre exemple significatif peut être apporté en matière juridique, où « l'influence du droit romain » est vantée comme une inépuisable antienne. Mais que recouvre le syntagme « droit romain » pour parler du système juridique d'une civilisation millénaire ? Fait-on référence au droit des débuts de la République, marqué par l'affrontement entre la plèbe et le patriciat ; celui de la période dite classique, où la *jurisprudencia* prend son essor ; ou celui enfin compilé par l'empereur d'Orient Justinien au VI^e siècle, soit après la chute même de Rome ? Ou peut-être faut-il comprendre le droit romain tel que redécouvert à la fin du XI^e siècle et étudié selon des méthodes variées jusqu'à nos jours ? Par conséquent, l'influence est souvent réductrice. Elle tend à minimiser ou déprécier les évolutions et les

¹ Nous faisons le choix de parler d'influenceur car l'adjectif « influent » ne renvoie pas spécifiquement à un acteur du phénomène mais signifie plutôt une potentialité d'influence.

² À ce sujet, Michel Henry observe avec dérision que « le marxisme est l'ensemble des contresens qui ont été faits sur Marx » (*Marx. I. Une philosophie de la réalité*, Paris : Gallimard, 1976, 9). L'invention même du marxisme après Marx tient certainement moins à la génialité de ses idées qu'au rôle social des acteurs et des institutions qui se les sont réappropriés. Pensons par exemple, pour la France, à Jules Guesde et Jean Jaurès ainsi qu'aux activités des premiers partis ouvriers qui prennent leur essor après la reconnaissance du suffrage universel masculin. Sur la place du marxisme dans le débat intellectuel français, cf. Jean-Numa Ducange, Antony Burlaud (éd.), *Marx, une passion française* (Paris : LaDécouverte, 2018).

subtilités d'un auteur, d'un corpus ou d'une doctrine.

C'est en histoire des idées politiques que l'influence a fait l'objet des réflexions les plus pertinentes. Arnault Skornicki et Jérôme Tournadre expliquent qu'« il n'y a jamais d' "influence" en histoire des idées, mais seulement des usages différés dans le temps. Le concept d' *influence*, d'utilisation facile et courante, n'a pas de force explicative, les auteurs ne s'engendrant pas les uns aux autres sur la ligne du temps »¹. Les deux auteurs contestent par exemple le récit linéaire selon lequel « Machiavel aurait "influencé" Hobbes, qui aurait influencé Locke, qui aurait imprégné la Déclaration d'indépendance américaine ; Montesquieu aurait influencé Tocqueville, qui aurait marqué Raymond Aron »². De telles parentés intellectuelles, qui n'hésitent pas à sauter les siècles comme si les idées faisaient des bonds en avant, permettent de créer de véritables généalogies et familles de pensée. Dans ces récits de filiation, le comte de Saint-Simon devient par exemple le *père* du socialisme et la Révolution française est présentée comme la *filie* des Lumières. Si l'influence est contestable d'un point de vue scientifique, faut-il pour autant abandonner le concept et renoncer catégoriquement à son usage ? La réponse nous semble être négative car le terme démontre, par son très large emploi, qu'il possède une efficacité pragmatique certaine. Par la séduisante simplicité qu'il induit, le mot parle facilement à tout le monde. Le concept d'influence n'est sans doute pas à proscrire mais à circonscrire. Il doit être utilisé avec prudence et discernement pour ne pas déformer la réalité historique.



2. Circonscrire l'influence

¹ Arnault Skornicki, Jérôme Tournadre, *La nouvelle histoire des idées politiques* (Paris : La Découverte, 2015), 17.

² *Ibid.*, 17.

La fameuse « école de Cambridge », à laquelle on rattache des historiens comme Quentin Skinner, John Pocock et John Dunn, porte une attention particulière aux contextes et aux intentions des auteurs¹. Elle considère que les idées ne sont pas des propositions intemporelles et qu'il est nécessaire pour les comprendre de reconstruire les circonstances originelles de leur production. Pour Quentin Skinner, l'influence est un concept « insaisissable »². Il considère que la plupart des explications d'influence sont « purement mythologiques » mais il estime néanmoins que le concept est loin d'être « vide de toute force explicative »³. Il propose ainsi d'en préciser l'usage en retenant trois conditions devant être réunies pour que l'on puisse affirmer l'influence d'une doctrine d'un auteur antérieur – dit A – sur un auteur plus récent – dit B : 1° Il faut que l'on sache que B a étudié les œuvres de A, il doit y avoir une similitude authentique entre leurs deux doctrines ; 2° B n'a pas pu trouver la doctrine pertinente chez un autre auteur que A ; 3° La probabilité que la similitude soit aléatoire doit être très faible, c'est-à-dire que B ne pouvait pas formuler sa doctrine de façon indépendante⁴. Réussir ces trois tests se révèle extrêmement difficile. D'ailleurs, Skinner ne donne pas d'exemple favorable pour lequel on pourrait légitimement parler de l'influence d'un auteur sur un autre. La prétendue influence de Hobbes sur Locke, pourtant largement répandue dans l'historiographie, ne remplit selon lui ni la première ni la deuxième condition. De même, il reconnaît qu'il n'est pas sûr que la troisième condition ne puisse jamais être satisfaite⁵ ! Les conditions de Skinner peuvent apparaître comme un mur infranchissable et aboutissent le plus souvent à interdire l'emploi du concept d'influence. Francis Oakley a du

¹ Cf. Quentin Skinner, *The Foundations of Modern Political Thought* (Cambridge : Cambridge University Press, 1978) ; Quentin Skinner, *Reason and Rhetoric in the Philosophy of Hobbes* (Cambridge : Cambridge University Press, 1996) ; John Pocock, *Politics, Language and Time : Essays on Political Thought and History* (London : Methuen, 1972) ; John Pocock, *Political Thought and History : Essays on Theory and Method* (Cambridge : Cambridge University Press, 2009) ; John Dunn, *La pensée politique de John Locke* (Paris : PUF, 1991) ; John Dunn, *The History of Political Theory and Other Essays* (Cambridge : Cambridge University Press, 1996) ; John Dunn, *Libérer le peuple. Histoire de la démocratie* (Genève : Markus Haller, 2010).

² Quentin Skinner, « Meaning and Understanding in the History of Ideas », *History and Theory* 8/1 (1969), 25.

³ *Ibid.*, 25-26.

⁴ *Ibid.*, 25-26.

⁵ Quentin Skinner, *Visions politiques. Volume 1. Sur la méthode* (Genève : Droz, 2018), 100.

reste souligné le profond scepticisme de Skinner et le caractère paralysant de ses trois tests¹.

Au-delà de ces conditions skinnériennes, recourir au concept d'influence nécessite surtout de retracer avec précision une *relation de cause à effet* en se fondant sur des preuves tangibles. Avant de parler de l'influence de X sur Y, le chercheur devrait s'assurer de la satisfaction de trois critères cumulatifs :

- Le premier critère renvoie à ce que nous pouvons appeler une *cause*. Il s'agit d'être sûr que X est le seul à avoir développé l'idée, par exemple dans un support matériel – un ouvrage, un discours, une vidéo, etc.
- Le deuxième critère s'apparente à un *effet*. Il faut savoir si Y a eu spécifiquement connaissance de l'idée de X. Comment Y se fait-il l'écho d'une idée de X ? Existe-t-il un support matériel, comme un texte, permettant de l'attester ? Contrairement à l'approche sociologique évoquée plus haut, ce ne sont pas les intentions de l'auteur ancien qui comptent – tout penseur aspire en principe à être influent – mais les déterminations qui s'exercent sur l'auteur récent.
- Le troisième critère, le plus souvent ignoré, se rattache au *lien de causalité*, c'est-à-dire qu'il convient d'établir avec certitude la relation entre la *cause* et l'*effet*. Sans cette étape majeure, le chercheur en reste à de simples corrélations et raisonne par analogie. Y a-t-il eu accès à un support matériel porteur de l'idée de X ? Y reconnaît-t-il ouvertement une influence de l'idée de X sur sa pensée ? Y n'a-t-il pas pu utiliser d'autres moyens pour arriver à l'idée ? Ce critère joue aussi l'équivalent du *témoin* dans une expérience scientifique. Il s'agit d'isoler parfaitement le facteur d'influence en écartant les autres possibilités.

Pour illustrer l'emploi de ces critères, nous faisons le choix, à l'inverse de Skinner, de prendre un exemple favorable : est-il possible de parler de l'influence de Montesquieu sur l'impératrice Catherine II de Russie ?

¹ Francis Oakley, *Politics and Eternity: Studies in the History of Medieval and Early-Modern Political Thought* (Leiden : Brill, 1999), 138-187.

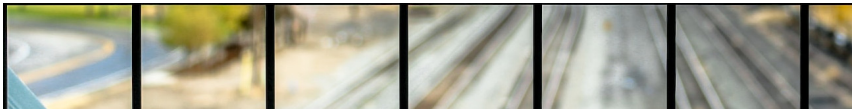
- Le premier critère, celui de la *cause*, est ici facilement rempli : Montesquieu a publié dans plusieurs ouvrages, comme les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1734) et *L'Esprit des lois* (1748), des idées originales qui ont largement été diffusées.
- Le deuxième critère, celui de l'*effet*, est particulièrement significatif : dans son célèbre *Nakaz* (1767), ou *Instruction pour la commission chargée de dresser le projet d'un nouveau code de lois*, Catherine II n'hésite pas à recopier des passages entiers de *L'Esprit des lois*. Sur les 526 articles du *Nakaz*, au moins 245 proviennent de l'œuvre de Montesquieu.
- Qu'en est-il du troisième critère concernant le *lien de causalité*? De nombreuses sources attestent que Catherine II était une fervente lectrice de Montesquieu. Elle se plonge dans *L'Esprit des lois* dès 1754 et y revient en 1765 pour rédiger son *Nakaz*. L'impératrice n'a jamais dissimulé son admiration pour le penseur et l'ampleur des emprunts faits à son œuvre. En 1765, elle confesse à d'Alembert qu'elle a « pillé le président de Montesquieu sans le nommer » et que son livre est son « bréviaire »¹.

Dans cette situation, il est parfaitement légitime de parler d'influence. Il y a un *influenceur*, une *influencée* et la preuve d'un *flux* entre les deux². Le rôle de l'historien des idées consiste alors à retracer les *vecteurs d'influence*, comme les canaux de diffusion des idées, les stratégies mises en œuvre et les réseaux de sociabilité. Cette démarche scientifique n'est cependant pas sans limite. Un tel

¹ Lettre de Catherine II de Russie à d'Alembert, 15 avril 1765, in *SIRIO [Recueil de la Société impériale russe d'histoire]* (Saint-Petersbourg : Société impériale russe d'histoire, t. 9, 31) : « Vous y verrez comment, pour l'utilité de mon empire, j'ai pillé le président de Montesquieu sans le nommer ; j'espère que si de l'autre monde il me voit travailler, il me pardonnera ce plagiat pour le bien de vingt millions d'hommes qui doit en résulter. Il aimait trop l'humanité pour s'en formaliser. Son livre est mon bréviaire ». Sur l'influence de Montesquieu sur Catherine II, cf. notamment Nadezda Plavinskaia, « Catherine II (1729-1796) », in *Dictionnaire Montesquieu*, éd. Catherine Volpillac-Augier (ENS de Lyon, septembre 2013), en ligne : <https://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr> ; Nadezda Plavinskaia, « Catherine II ébauche le *Nakaz* : premières notes de lecture de *L'Esprit des lois* », *Revue Montesquieu* 2 (1998), 67-88.

² Pour une utilisation justifiée et appropriée du concept d'influence, cf. François Lecoutre, *La controverse entre Hans Kelsen et Eric Voegelin en théorie du droit et en théorie politique* (Paris : Institut francophone pour la justice et la démocratie, Institut Louis Joinet, 2020).

exemple reste exceptionnel car il est souvent très difficile, voire parfois impossible, de démontrer une relation de cause à effet en vérifiant toutes les étapes d'un transfert intellectuel. Néanmoins, il existe de nombreux cas où l'usage de l'influence est parfaitement pertinent. C'est ainsi le cas dans un rapport maître-disciple démontré – il serait aberrant de ne pas pouvoir parler de l'influence de Platon sur Aristote – ou au sein d'une même école de pensée revendiquée – les physiocrates se sont influencés mutuellement.



3. Dépasser l'influence

Plutôt que d'employer de façon parfois excessive le terme d'influence, il conviendrait d'utiliser des concepts plus précis. Figure de la « nouvelle histoire »¹, Roger Chartier propose le concept d'« appropriation » des textes et souligne la diversité des « pratiques de lecture »². L'appropriation vise, d'après Roger Chartier, « une histoire sociale des usages et des interprétations, rapportés à leurs déterminations fondamentales et inscrits dans les pratiques spécifiques qui les produisent »³. Il ne s'agit pas, en matière d'histoire intellectuelle, de faire d'une idée sa « propriété » – de se l'accaparer indument – mais plutôt de se la rendre propre, c'est-à-dire de l'adapter à ses besoins.

Généralement, il peut sembler plus adéquat de parler de « circulation » et de « réception » des idées pour rendre compte de la complexité des transmissions

¹ Jacques Le Goff, Jacques Revel, Roger Chartier (éd.), *La nouvelle histoire* (Paris : Retz, 1978).

² Notons que le concept d'appropriation était déjà présent dans les travaux du linguiste Émile Benveniste, cf. notamment son article « L'appareil formel de l'énonciation », *Langages* 17 (1970), 12-18.

³ Roger Chartier, « Le monde comme représentation », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 6 (1989), 1511. Cf. également Roger Chartier (éd.), *Pratiques de la lecture* [1985] (Paris : Payot, 2003); Dorothea Kraus, « Appropriation et pratiques de la lecture », *Labyrinthe* 3 (1999), 13-25.

diachroniques et/ou transnationales. La « médiologie », développée par Régis Debray, entend placer cette question de la transmission des idées au cœur de sa réflexion¹. Elle se propose d'étudier comment, à travers des médiations techniques et institutionnelles, les idées *passent* d'un groupe à un autre, d'une génération à une autre en analysant les « moyens de transmission et de circulation symbolique »². Parmi ces moyens de circulation figurent les médias de masse (presse, radio, télévision, cinéma, internet, publicité) mais aussi des milieux et des institutions qui assurent la *médiation*, comme un parti politique, une association, une école ou un club. Le succès d'une idée est parfois moins déterminé par son contenu que par les médiations qui en sont faites. Bien qu'elle ne soit pas sans défaut, la notion de « circulation » permet de saisir les mobilités intellectuelles dans leur diversité et d'envisager un possible retour au point de départ³. Elle révèle les rapports d'émulation et les processus de récursivité. Les circulations intellectuelles produisent des *effets de miroir*, dont les acteurs ont souvent bien conscience⁴, et qui ne doivent pas être négligés par le chercheur. *Acontrario* de l'influence, la « réception » met l'accent sur les conditions d'accueil d'une idée⁵. Elle n'augure en rien de sa compréhension et encore moins de son approbation par les récepteurs. La réception permet de comprendre comment les idées font l'objet, consciemment ou inconsciemment, d'interprétations singulières qui viennent altérer ou modifier leurs formulations premières. Les

¹ Cf. Régis Debray, *Cours de médiologie générale* (Paris : Gallimard, 1991); Régis Debray, *Introduction à la médiologie* (Paris : PUF, 2000); Stéphane Spoiden (éd.), *Régis Debray et la médiologie* (Amsterdam : Rodopi, 2007).

² Régis Debray, *Cours de médiologie générale*, 15.

³ Sur la circulation des idées, cf. Antoine Vauchez, « Le prisme circulatoire. Retour sur un leitmotiv académique », *Critique internationale* 59/2 (2013), 9-16; Pierre-Yves Saunier, « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses* 57 (2004), 110-126; Pierre Bourdieu, « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales* 145 (2002), 3-8.

⁴ C'est notamment ce que nous avons constaté à plusieurs reprises dans notre étude sur la circulation et la réception de la physiocratie en Europe, cf. Thérance Carvalho, *La physiocratie dans l'Europe des Lumières. Circulation et réception d'un modèle de réforme de l'ordre juridique et social* (Paris : Mare & Martin, 2020). En 1771, le physiocrate Du Pont de Nemours affirme : « On voit que les Français ont donné des conseils profitables au reste de l'Europe, dont ils recevront des exemples » (« Autres opérations louables en Allemagne », *Éphémérides du citoyen* 10 (1771), 203).

⁵ Sur le concept de réception, cf. Isabelle Charpentier (éd.), *Comment sont reçues les œuvres. Actualités des recherches en sociologie de la réception et des publics* (Paris : Créaphis, 2006).

idées sont presque toujours réinterprétées en fonction du contexte propre à leur réception. Elles sont comme trempées dans un autre bain intellectuel et social. Par exemple, la lecture que Catherine II effectue de *L'Esprit des lois* est avant tout motivée par ses objectifs politiques. Elle lit Montesquieu pour réformer la Russie. Rien de commun donc avec le but initial de l'auteur.

Les phénomènes de circulation et de réception des idées impliquent une pluralité d'acteurs : au minimum un émetteur et un récepteur. Contrairement à l'influence, ce sont des processus créatifs et productifs qui jouent dans les deux directions. L'analyse ne peut dès lors se limiter au seul destinataire et il convient d'étudier les deux parties du processus et les interactions qui existent entre elles. Il serait erroné de penser qu'il s'agit d'une relation à sens unique, comme le laisse trop souvent entendre l'influence, où les récepteurs n'auraient qu'un rôle passif. Au contraire, ceux-ci interprètent les idées et les adaptent au contexte local ou aux objectifs recherchés. À l'instar des sociologues et ethnologues qui emploient le concept d'« acculturation » pour qualifier l'adoption et l'assimilation d'une culture étrangère par un individu ou un groupe, il serait possible de parler d'« accontextation »¹ pour caractériser l'adaptation d'une idée à un contexte différent de celui de sa création. Dans le cas d'une circulation transnationale des idées, le contexte social et culturel d'origine est souvent ignoré ou volontairement occulté, ce qui génère d'innombrables malentendus. Et ce d'autant plus si les idées font l'objet d'un processus de traduction. Traduire ne constitue pas un simple déplacement interlinguistique. Il s'agit d'exprimer une idée dans une autre sphère culturelle et selon d'autres références sociales. Le transfert d'une idée d'une langue *a quo* vers une langue *ad quem* peut même conduire à une dégradation ou à un changement de sens². En témoigne par exemple la Bible de Luther, qui ne constitue pas simplement un passage du latin à l'allemand mais une véritable « luthérianisation » du texte par laquelle le traducteur introduit un vocabulaire nouveau et renouvelle les connaissances

¹ Composé du préfixe *acc* – exprimant le déplacement d'une chose vers une autre –, de *contexte* – ensemble de circonstances liées – et du suffixe *ation* qui marque l'action de créer.

² Sur les enjeux propres à la traduction, cf. Hugo Beuvant, Thérance Carvalho, Mathilde Lemée (éd.), *Les traductions du discours juridiques. Perspectives historiques* (Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2018); Barbara Cassin (éd.), *Vocabulaire européen des philosophies. Le dictionnaire des intraduisibles* (Paris : Seuil/Robert, 2004); Ioana Popa, *Traduire sous contraintes : littérature et communisme. 1947-1989* (Paris : CNRS, 2010).

théologiques et philosophiques dans l'espace germanique¹.

Pour autant, l'historien des idées ne doit en aucun cas s'ériger en inquisiteur du lexique scientifique. Les phénomènes étudiés sont souvent si complexes et broussailleux que les mots ont bien du mal à qualifier les choses. Le concept d'influence, du fait de ses défauts, est souvent contourné par l'emploi de métaphores tout aussi insatisfaisantes. On parle ainsi d'idées qui *découlent* d'un héritage ancien, *déterminent* l'opinion, *pèsent* sur les événements, *dominent* leur époque, *pénètrent* les esprits, *marquent* leurs contemporains, *imprègnent* la société, *contaminent* la jeunesse, *inspirent* un auteur, etc. Les mots permettant de qualifier la vie des idées se limitent presque toujours, comme l'écrit Marc Ange- not, à des « catachrèses intuitives »², c'est-à-dire à des métaphores dont l'usage est devenu si commun qu'elles ne sont plus comprises comme telle. Le concept d'influence est devenu un *attrape-tout*, à l'emploi largement répandu mais aux capacités de compréhension faibles et imprécises.

Au-delà du terme d'« influence », il est quelquefois préférable de s'écarter même du concept et de ses impensés. Les logiques d'influence enferment l'histoire des idées. Michel Foucault, dans *L'archéologie du savoir*, interroge à juste titre cette discipline « des commencements et des fins » qui a pour objet « la description des continuités obscures et des retours, la reconstitution des développements dans la forme linéaire de l'histoire », « la description des cercles concentriques qui entourent les œuvres, les soulignent, les relient entre elles et les insèrent dans tout ce qui n'est pas elles »³. S'émanciper de l'influence, en tant qu'instrument conceptuel, revient à ne plus se concentrer sur ce qui uni et prolonge mais plutôt à souligner les ruptures, les discontinuités, les failles et les

¹ Luther explique ses objectifs et la manière dont il a travaillé dans son *Épître sur l'art de traduire* (1530). Cf. Philippe Büttgen, « Introduction », in Martin Luther, *De la liberté du chrétien. Préfaces à la Bible. La naissance de l'allemand philosophique* (Paris : Seuil, 1996) ; Catherine Bocquet, *L'art de la traduction selon Martin Luther, ou lorsque le traducteur se fait missionnaire* (Arras : Artois Presses Université, 2000).

² Ange- not, *L'Histoire des idées*, 246.

³ Michel Foucault, *L'archéologie du savoir* (Paris : Gallimard, 1969), 180. À l'inverse, son « archéologie » des idées « ne cherche pas à retrouver la transition continue et insensible qui relie, en pente douce, les discours à ce qui les précède, les entoure ou les suit » (*ibid.*, 182). Au cours des années 1970, Foucault tend à remplacer son *archéologie* par une *généalogie*, terme déjà employé par Nietzsche dans sa *Généalogie de la morale* (1887). Le philosophe français définit sa *généalogie* comme la recherche non pas de l'origine mais du dispersé, de la contingence éclatée.

interruptions. Cela permet de *dé-familiariser* et de *dé-généalogiser* l'histoire des idées tout en échappant à « l'illusion rétrospective de la fatalité »¹, selon l'expression de Raymond Aron. S'éloigner de l'influence invite aussi à rompre avec le récit narratif animé par une finalité (B n'existerait pas sans A ; Y n'aurait pas eu cette idée sans X) et à se débarrasser – au moins partiellement – de l'obsession causale, cette « chimère des origines »² qui présuppose la linéarité du cours de l'histoire. L'explication causale, induite dans le concept d'influence, n'offre en fait qu'un compte rendu au mieux approximatif, au pire erroné³. Il ne s'agit toutefois pas de récuser en soi les principes de causalité et de finalité, comme fils conducteurs de l'histoire des idées, mais au moins de ne pas rabattre la causalité sur une seule et pleine *origine* d'où tout découlerait et la finalité sur une seule et entière fin, presque eschatologique, vers laquelle tout conduirait. Par conséquent, dépasser l'influence exige d'étudier, au-delà du contenu des idées, leurs conditions matérielles de production et de diffusion, en arrimant solidement l'histoire des idées aux sciences sociales⁴. Il s'agit au fond de renouveler la question du *comment* en renonçant à une confortable *perennis philosophia* pour s'engager dans les inextricables méandres de la pensée.



Bibliographie

¹ Raymond Aron, *Dimensions de la conscience historique* (Paris : Plon, 1961), 186-187.

² Selon l'expression de Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française* (Paris : Le Seuil, 1990), 13. Cf. aussi Roger Chartier, « 'La chimère de l'origine'. Foucault, les Lumières et la Révolution française », in Roger Chartier, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude* (Paris : Albin Michel, 1998), 132-160.

³ Sur l'explication causale en histoire des idées, cf. Angenot, *L'Histoire des idées*, 239 et s. ; Jacques Julliard, « Sur la causalité dans l'histoire des idées », *Mil neuf cent 19* (2001), 5-18.

⁴ Cf. Chloé Gaboriaux, Arnault Skornicki (éd.), *Vers une histoire sociale des idées politiques* (Ville-neuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2017).

- Angenot, Marc. *L'Histoire des idées*. Liège : Presses Universitaires de Liège, 2014.
- Aron, Raymond. *Dimensions de la conscience historique*. Paris : Plon, 1961.
- Benveniste, Émile. « L'appareil formel de l'énonciation », *Langages* 17 (1970), 12-18.
- Berlin, Isaiah. *À contre-courant. Essais sur l'histoire des idées*. Paris : Albin Michel, 1988.
- Beuvant, Hugo, Thérèse Carvalho et Mathilde Lemée (éd.), *Les traductions du discours juridiques. Perspectives historiques*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2018.
- Bloom, Harold. *L'Angoisse de l'influence* [traduction de *The Anxiety of Influence : A Theory of Poetry*, 1973]. Paris : Aux forges de Vulcain, 2013.
- Bocquet, Catherine. *L'art de la traduction selon Martin Luther, ou lorsque le traducteur se fait missionnaire*. Arras : Artois Presses Université, 2000.
- Bourdieu, Pierre. « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales* 145 (2002), 3-8.
- Boutmy, Émile. « La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et M. Jellinek », *Annales de l'École libre des Sciences politiques* 17 (1902), 415-443.
- Carvalho, Thérèse. *La physiocratie dans l'Europe des Lumières. Circulation et réception d'un modèle de réforme de l'ordre juridique et social*. Paris : Mare & Martin, 2020.
- Cassin, Barbara (éd.). *Vocabulaire européen des philosophies. Le dictionnaire des intraduisibles*. Paris : Seuil/Robert, 2004.
- Charpentier, Isabelle (éd.). *Comment sont reçues les œuvres. Actualités des recherches en sociologie de la réception et des publics*. Paris : Créaphis, 2006.
- Chartier, Roger (éd.). *Pratiques de la lecture* (1985). Paris : Payot, 2003.
- . « Le monde comme représentation », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 6 (1989), 1505-1520.
- . *Les origines culturelles de la Révolution française*. Paris : Le Seuil, 1990.
- . « 'La chimère de l'origine'. Foucault, les Lumières et la Révolution française », in Chartier, Roger. *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*. Paris : Albin Michel, 1998, 132-160.
- Chazel, François. « Réflexions sur la conception parsonienne du pouvoir et de l'influence », *Revue française de sociologie*, 5/4 (1964) : 395.
- Conac, Gérard, Marc Debene et Gérard Teboul (éd.). *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Histoire, analyse et commentaires*. Paris : Economica, 1993.
- Debray, Régis. *Cours de médiologie générale*. Paris : Gallimard, 1991.
- . *Introduction à la médiologie*. Paris : PUF, 2000.
- Ducange, Jean-Numa, et Antony Burlaud (éd.). *Marx, une passion française*. Paris : La-Découverte, 2018.
- Dunn, John. *La pensée politique de John Locke*. Paris : PUF, 1991.
- . *The History of Political Theory and Other Essays*. Cambridge : Cambridge University Press, 1996.

- . *Libérer le peuple. Histoire de la démocratie*. Genève : Markus Haller, 2010.
- Duprat, Pascal. *Les encyclopédistes, leurs travaux, doctrines et leur influence*. Paris : Lacroix, 1866.
- Égger, Émile. *L'hellénisme en France. Leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature françaises*. Paris : Didier et Cie, 1869, 2 vol.
- Foucault, Michel. *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard, 1969.
- Gaboriaux, Chloé, et Arnault Skornicki (éd.). *Vers une histoire sociale des idées politiques*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2017.
- Genlis, Félicité (de). *De l'influence des femmes sur la littérature française, comme protectrices des lettres et comme auteurs*. Paris : Maradan, 1811.
- Henry, Michel. *Marx. I. Une philosophie de la réalité*. Paris : Gallimard, 1976.
- Heuzé, Gustave. *De l'influence exercée par les croisades sur l'agriculture au Moyen Âge*. Paris : Dusacq, 1854.
- Hugo, Victor. *Les misérables*. Bruxelles : Lacroix, Verboeckhoven, 1862.
- Jellinek, Georg. *Die Erklärung der Menschen- und Bürgerrechte. Ein Beitrag zur modernen Verfassungsgeschichte*. Berlin : Duncker & Humblot, 1895.
- Julliard, Jacques. « Sur la causalité dans l'histoire des idées », *Mil neuf cent* 19 (2001), 5-18.
- Katz, Elihu et Paul Lazarsfeld, *Influence personnelle* [traduction de *Personal Influence*, 1955]. Paris : Armand Colin, 2008.
- Kelly, Duncan. « Revisiting the Rights of Man : Georg Jellinek on Rights and the State », *Law and History Review* 22/3 (2004), 493-529.
- Klippel, Diethelm. « La polémique entre Jellinek et Boutmy : une controverse scientifique ou un conflit de nationalismes ? », *Revue française d'histoire des idées politiques* 1 (1995), 79-94.
- Kraus, Dorothea. « Appropriation et pratiques de la lecture », *Labyrinthe* 3 (1999), 13-25.
- Lazarsfeld, Paul, Bernard Berelson, et Hazel Gaudet. *The People's choice*. New York : Columbia University Press, 1944.
- Lecoutre, François. *La controverse entre Hans Kelsen et Eric Voegelin en théorie du droit et en théorie politique*. Paris : Institut francophone pour la justice et la démocratie, Institut Louis Joinet, 2020.
- Le Goff, Jacques, Jacques Revel et Roger Chartier (éd.). *La nouvelle histoire*. Paris : Retz, 1978.
- Lovejoy, Arthur. *The Great Chain of Being : A Study of the History of an Idea*. Cambridge : Harvard University Press, 1936.
- . *Essays in the History of Ideas*. Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1948.

- Luther, Martin. *De la liberté du chrétien. Préfaces à la Bible. La naissance de l'allemand philosophique*, traduction, introduction, glossaire et dossier par Philippe Büttgen. Paris : Seuil, 1996.
- March, James G. « An Introduction to the Theory and Measurement of Influence », *American Political Science Review* 49 (1955) : 431-451.
- Matter, Jacques. *De l'influence des mœurs sur les lois, et de l'influence des lois sur les mœurs*. Paris : Firmin Didot frères, 1832.
- Oakley, Francis. *Politics and Eternity : Studies in the History of Medieval and Early-Modern Political Thought*. Leiden : Brill, 1999.
- Parsons, Talcott. « On the Concept of Influence », *The Public Opinion Quarterly* 27/1 (1963) : 37-62.
- Plavinskaia, Nadezda. « Catherine II (1729-1796) », in *Dictionnaire Montesquieu*, éd. Catherine Volpilhac-Auger (ENS de Lyon, septembre 2013), en ligne : <http://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr>
- . « Catherine II ébauche le *Nakaz* : premières notes de lecture de *L'Esprit des lois* », *Revue Montesquieu* 2 (1998), 67-88.
- Pocock, John. *Politics, Language and Time : Essays on Political Thought and History*. London : Methuen, 1972.
- . *Political Thought and History : Essays on Theory and Method*. Cambridge : Cambridge University Press, 2009.
- Popa, Ioana. *Traduire sous contraintes : littérature et communisme. 1947-1989*. Paris : CNRS, 2010.
- Quet, Mathieu. *Flux. Comment la pensée logistique gouverne le monde*. Paris : La découverte, 2022.
- Rey, Alain (éd.). *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Le Robert, 2006, 3 vol.
- Rials, Stéphane. *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Paris : Hachette, 1988.
- Saint-Bonnet, François. « Regards critiques sur la méthodologie en histoire constitutionnelle. Les destinations téléologiques des options épistémologiques », *Jus politicum* 2 (2009), en ligne : <http://juspoliticum.com>.
- Saunier, Pierre-Yves. « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses* 57 (2004), 110-126.
- Sbornik imperatorskago rousskago istoritcheskago obchestva (SIRIO) [Recueil de la Société impériale russe d'histoire]*, Saint-Petersbourg, Société impériale russe d'histoire, 1867-1926, 148vol.
- Schmale, Wolfgang. « Georg Jellinek et la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 », in *Mélanges offerts à Claude Petitfrère : Regards sur les sociétés modernes (XVI^e-XVIII^e siècle)*. Tours : Publications de l'Université de Tours, 1997, 303-311.

- Skinner, Quentin. *The Foundations of Modern Political Thought*. Cambridge : Cambridge University Press, 1978.
- . « Meaning and Understanding in the History of Ideas », *History and Theory* 8/1 (1969), 3-53.
- . *Reason and Rhetoric in the Philosophy of Hobbes*. Cambridge : Cambridge University Press, 1996.
- . *Visions politiques. Volume 1. Sur la méthode*. Genève : Droz, 2018.
- Skornicki, Arnault, et Jérôme Tournade. *La nouvelle histoire des idées politiques*. Paris : La Découverte, 2015.
- Spoiden, Stéphane (éd.). *Régis Debray et la médiologie*. Amsterdam : Rodopi, 2007.
- Staël, Germaine (de). *Lettres à Narbonne*. Paris : Gallimard, 1960.
- . *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations*. Lausanne : Mourer, 1796.
- Tarde, Gabriel. *Les Lois de l'imitation : étude sociologique*. Paris : Félix Alcan, 1890.
- Tiran, André. « Quelle méthode en Histoire des idées ? Quelques réflexions sur un parcours et quelques résultats », *Journal of Interdisciplinary History of Ideas* 10/20 (2021).
- Vauchez, Antoine. « Le prisme circulatoire. Retour sur un leitmotiv académique », *Critique internationale* 59/2 (2013), 9-16.
- Wilde, Oscar. *Le portrait de Dorian Gray* (1890), traduit par Eugène Tardieu. Paris : Mor-
nay, 1920.



Elijah Macleod, Influence (2017), <https://unsplash.com/photos/9xaLKZvYxnA>.